

Le Burundi salué pour les "progrès remarquables" dans les droits de l'enfant

@rib News, 21/11/2019 – Source Xinhua Le représentant résident du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Burundi, Jeremy Hopkins, a félicité mercredi à Bujumbura le gouvernement burundais pour les "progrès remarquables" réalisés dans la protection des droits de l'enfant.

M. Hopkins intervenait au cours d'une cérémonie solennelle dédiée au 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Cette Convention a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le but de reconnaître et de protéger les droits des enfants. Le 18 janvier 2005, le gouvernement burundais a procédé à la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'Enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés. Parmi les avancées enregistrées au Burundi dans la protection de l'enfant, M. Hopkins a cité notamment la gratuité des soins de santé pour les enfants en bas âge, en l'occurrence ceux de moins de 5 ans. Sur ce, il a souligné que cette convention reconnaît le droit de l'enfant pour l'accès aux droits fondamentaux de la personne humaine, notamment ceux liés à la santé, à l'éducation et à la nutrition. De son côté, le ministre burundais des Droits de la Personne Humaine, des Affaires sociales et du Genre, Martin Nivyabandi, a promis que le gouvernement va donner un coup d'accélérateur dans la protection de l'enfant au cours des prochaines années avec pour focus la consolidation des acquis portant sur "le programme gouvernement de "retirer les enfants en situation de la rue". Pour preuve, a-t-il ajouté, la mise en place de ce projet a permis de retirer de la rue plus de 3 600 enfants. Le deuxième vice-président de la République du Burundi, Joseph Butore, était présent à ces cérémonies.